

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA)

Mardi 19 janvier 2021, à 18 h 45

Plateforme TEAMS

COMPTE RENDU

Sont présents :

Mme Audrey Charbonneau, enseignante, représentante du personnel enseignant
Mme Pascale Simard, directrice aux écoles Ste-Bernadette et L'Horizon, représentante des directions d'école
Mme Karyne Thibodeau, directrice adjointe par intérim aux Services éducatifs jeunes
Mme Annie Marineau, parent, présidente et représentante du CCSEHDAA au comité de parents
Mme Céline Gauthier, parent
Mme Annie Wells-Campagna, parent et vice-présidente
Mme Carmen Simard, orthopédagogue-conseil, représentante des professionnels
Mme Claudia Desgagné, parent, trésorière
M. Claude Dion, parent
Mme Mélissa Charron, parent
Mme Isabelle Blanchette, éducatrice spécialisée à la CS, représentante du personnel de soutien
Mme Nancy Gallant, programme de réadaptation à l'enfance DI-TSA, représentant du CIUSSS

Sont excusés :

Mme Marie-Eve Côté, parent
Mme Cynthia St-Hilaire, parent
Mme Karine Minier, coordonnatrice clinique, programme de réadaptation à l'enfance, représentante du CIUSSS
Mme Paula Sandoval, parent

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant respecté, nous procédons à l'ouverture de la rencontre.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marineau débute en nous souhaitant une bonne et heureuse année 2021, de la santé et de la prospérité pour nous tous et nos familles. Par la suite, elle procède à la lecture de l'ordre du jour auquel nous ajoutons les points suivants :

- 11 a) Membres du comité
- 11 b) Cyberintimidation à l'école

Mme Wells propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Dion appuie cette proposition. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2020

Mme Marineau procède à la lecture du compte rendu 24 novembre dernier. Quelques suivis sont effectués :

Suivi point 7) Mme Thibodeau nous informe qu'elle a discuté avec Mme Annick Simard pour prévoir une présentation du volet socioaffectif, mais que pour le moment, dû à la Covid, il lui est impossible de recevoir une gardienne à la maison et donc de se libérer en soirée. Nous gardons l'invitation en tête et la réitérerons à la suite de la pandémie.

Suivi point 11 a) Mme Marineau mentionne qu'elle en a parlé à son conseil d'établissement et que la direction a précisé faire le suivi à toute son équipe d'enseignants, ce qui laisse dans le doute Mme Marineau. Elle tenait tout de même à interroger la direction et apporter le point auprès d'autres parents d'élèves pouvant être dans cette situation.

Mme Desgagné propose l'adoption du compte rendu. Mme Charron appuie cette proposition. Le compte rendu du 24 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

4) SUIVI AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Marineau mentionne que le dernier comité de parents fut très bref étant donné que la plupart des instances ne se sont pas réunies avant les Fêtes et que le seul point traité fut l'élection d'un représentant au comité artistique et culture. Mme Marineau a communiqué avec Mme Karyne concernant une demande d'information sur la Douance de la part d'un parent.

5) SUIVI AU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Mme Thibodeau précise que la dernière rencontre avait pour but des échanges sur les deux dernières annonces ministérielles reçues. La première mesure touche le tutorat pour supporter les élèves en difficulté d'apprentissage à savoir comment elle sera déployée et quelle est l'organisation que nous devons en faire.

La deuxième concerne une enveloppe budgétaire qui sera redonner au centre pour l'accompagnement psychosocial des élèves, car comme nous pouvons le voir dans les journaux, aux nouvelles dans les recherches, etc. que nous avons une augmentation du stress et de l'anxiété au niveau des élèves. À la lueur de ces informations, nous avons créé un comité à partir duquel il fut décidé de procéder à la création de 5 ateliers sur le sujet. Celle-ci fut développée par Mme Frédérique Chouinard, travailleuse sociale. La présentation a été déposée aux tables de collaboration du primaire et du secondaire en plus d'être partagée aux psychosociaux. Mme Marineau demande si le document sera déployé à toutes les classes. Mme Thibodeau l'informe que c'est à la discrétion des directions d'établissement et de leur équipe-école.

Pour terminer, Mme Thibodeau nous informe qu'un second comité a été constitué avec Mme Lorraine Maltais qui se penchera sur l'élaboration d'ateliers à donner à nos élèves en lien avec la persévérance scolaire tout ceci dans l'optique d'avoir une santé mentale positive dans le contexte actuel.

6) SUIVI SERVICE L'ENVOLÉE

Mme Thibodeau décrit en quoi consiste le Service L'Envolée à tous, soit qu'il accueille des jeunes du primaire en troubles d'adaptation et de comportement pour une période de 10 semaines lors desquelles ils sont accompagnés par une psychoéducatrice, une enseignante en adaptation scolaire ainsi qu'une technicienne en éducation spécialisée. Elle poursuit en expliquant les étapes comprises pendant ce bloc de semaines et souligne qu'à compter de la deuxième semaine, des périodes d'intégration sont prévues dans son école d'origine et sont essentielles dans le processus pour permettre au jeune de maintenir un sentiment d'appartenance et de réinvestir dans son milieu d'origine les stratégies enseignées à L'Envolée. Présentement, le projet est positif sur bien des points et nous poursuivons à l'améliorer en rassemblant l'équipe-école et les directions des jeunes qui y sont placées lorsqu'un bloc se termine afin de faire le bilan de l'expérience vécue et de noter les améliorations à y apporter pour le prochain. Mme Marineau demande quel est le nombre de jeunes qui peuvent y être acceptés. Mme Thibodeau lui répond que pour le moment, 6 élèves ont été admis pour le bloc qui a débuté en janvier. Il n'y a pas nécessairement de limite d'admission, mais un comité procède à l'évaluation des demandes et détermine les élèves qui entreront au service selon la racine socioaffective à travailler et leurs besoins. Elle note que les élèves du préscolaire et de la 1^{re} année du primaire n'y sont pas admis, car ils sont trop jeunes.

7) CRITÈRES D'ADMISSION AUX PROJETS PARTICULIERS

Mme Thibodeau nous dépose habituellement les critères d'admission aux projets particuliers, cependant, une nouvelle procédure a été instaurée par la loi qui réoriente le choix des critères vers les conseils d'établissement. Donc, dorénavant, ce sont les directions d'école recevant un projet particulier avec leur conseil d'établissement qui produisent la liste des prérequis.

Mme Simard nous nomme les projets offerts, soit : Montessori, Au Millénaire, le Sports-Étude et l'Anglais intensif. Mme Marineau se souvient que le comité de parents avait demandé la diminution des critères pour certains de ces projets. Mme Thibodeau rappelle que tous sont basés sur une éducation inclusive et qu'on essaie toujours de favoriser la démocratisation. Mme Desgagné demande si advenant le cas que les critères s'avèreraient insensés, est-ce que le centre a le droit d'intervenir. Mme Thibodeau précise que nous avons confiance en les directions et que nous avons tous une vision commune pour le service à l'élève et ne croit pas que cela se rende à ce stade d'intervention.

Mme Wells demande si l'Anglais intensif sera déménagé à l'école secondaire Charles-Gravel comme il fut déjà discuté par le passé. Mmes Thibodeau et Simard l'informent que pour leur part, aucune directive à ce sujet ne leur a été partagée et que donc, le projet demeure à Lafontaine pour le moment. On note toutefois qu'au primaire, c'est dorénavant l'école Médéric-Gravel qui reçoit le projet pour le secteur de La Baie.

8) RÈGLES DE CLASSEMENT

Mme Thibodeau dépose les règles de classement du passage du primaire au secondaire et du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire. Elle en explique le contenu. Mme Marineau s'interroge à savoir si c'est règles concernent autant les jeunes du régulier que des classes adaptées. Mme Thibodeau lui répond que oui et qu'alors les critères viennent préciser l'orientation et que lorsqu'un élève est en difficulté d'apprentissage, nous devons mettre en place de la récupération, de l'enseignement en orthopédagogie ou autres voies, car chaque enfant doit s'épanouir et nous nous devons de l'emmener à l'obtention de son diplôme.

M. Dion demande que si jamais la situation pandémique actuelle affectera la réussite des jeunes est-ce que ceci pourrait avoir une influence sur ce qui vient de nous être présenté pour la clientèle EHDAA. Mme Thibodeau lui rappelle que l'offre de service demeure le même, mais que c'est plutôt dans l'accompagnement qu'il y aura des changements ainsi que dans l'enseignement des savoirs essentiels.

Mme Charron se questionne à savoir si le cheminement continu procède comme par le passé en intégrant dans un même groupe des jeunes ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère à ceux en difficulté d'apprentissage. Mme Thibodeau lui répond qu'aujourd'hui, les jeunes atteint d'une déficience moyenne à sévère et exigeant une certaine présence d'un adulte dans leur routine journalière sont dirigés vers le Centre ressources et que ceux vivant davantage des troubles d'apprentissage sont dirigés vers le CPC. Évidemment, selon le portrait des capacités et besoins du jeune une orientation de classement est réalisée en équipe.

9) COVID- SUIVI ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Mme Thibodeau nous informe que nous avons eu une diminution au niveau du basculement de groupe vers l'enseignement à distance, ce qui est une bonne nouvelle. Nous continuons d'avoir le soutien et d'ailleurs une troisième ressource a été ajoutée à l'équipe Récit pour ainsi offrir un plus grand soutien aux enseignants.

Nous avons toujours le service d'enseignement à distance régional qui accueille des élèves ayant des billets médicaux de longue durée et ne pouvant être présent à l'école.

Mme Wells demande un exemple de ce qu'un cas par cas pourrait représenter pour un élève HDAA en enseignement à distance. Mme Thibodeau lui nomme un élève ayant une déficience intellectuelle sévère avec beaucoup de besoins particuliers et dont le suivi à distance en groupe était très difficile. Pour ce dernier, un horaire spécial a été établi afin de lui offrir un service qui répond à ses besoins.

Mme Gauthier rapporte que son fils est à une journée sur deux en classe vs par TEAMS et que l'expérience est de plus en plus difficile et inquiétante. Mme Thibodeau est consciente que ce n'est pas évident pour eux et que c'est pour cette raison qu'elle travaille encore plus sur le développement d'outils en lien avec la persévérance scolaire afin de prendre soin des jeunes en équipe avec les parents et les enseignants. Leur souhait est également que tous les jeunes puissent revenir à l'école en présentiel, et ce le plus rapidement possible.

M. Dion remarque que dans notre centre de services, le niveau de travaux à la maison est plutôt élevé comparativement à d'autres. Il s'interroge à savoir si ceci est balisé entre les centres ou non. Mme Thibodeau lui répond qu'il n'y a d'harmonisation à ce niveau et que c'est au bon jugement de l'enseignant. Par contre, si le parent remarque que ceci nuit à son enfant, que par exemple la charge de travaux demande beaucoup de temps et crée une grande fatigabilité ou que ça augmente le risque de décrochage scolaire au lieu de la motivation, qu'il est important dans discuter avec l'enseignante et/ou la direction de l'école afin de trouver des solutions ensemble. Habituellement les enseignants sont à l'écoute. Mme Charron précise que pour sa part, sa fille a seulement des leçons cette année et qu'effectivement, ce n'est pas semblable d'un niveau à l'autre, même dans notre centre de services.

Mme Marineau fait la remarque que le ministère s'étant abstenu de partager l'information de la pondération du bulletin scolaire a apporté une anxiété supplémentaire aux jeunes du secondaire. Elle demande si nous avons reçu des développements à ce sujet. Mme Thibodeau lui répond qu'aucune directive formelle n'a été donnée.

10) RENCONTRE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX PARENTS

Mme Marineau nous précise qu'elle a reçu la pochette pour le secondaire de la part de Mme Palin, mais qu'elle n'a pas eu l'occasion de la feuilleter. Toutefois, elle aimerait connaître l'opinion des parents à savoir si on maintient des rencontres d'accueil ou si nous nous abstenons cette année.

Mme Desgagné, pour sa part, doute que ce soit adéquat d'en tenir une cette année et croit que les questionnements se concentreront sur la Covid. Mme Gauthier est également de cet avis. Mme Wells pense que beaucoup de parents pourraient en bénéficier et donc les maintiendraient, quitte à être faits par TEAMS. Mme Marineau penche vers l'opinion de Mme Wells, mais ne procéderait pas à une rencontre complète comme à l'habitude, mais plutôt à une version abrégée et au besoin offrirait des rencontres individuelles.

Mme Wells ajoute que même si beaucoup d'interrogations sont dirigées sur la Covid, qu'un parent ayant vécu l'expérience avec son enfant HDAA et l'expliquant aux nouveaux parents pourrait les rassurer. M. Dion va en son sens et croit que chaque membre du comité possède une expertise différente qui peut apporter un sentiment de sécurité aux nouveaux parents. Il propose qu'un point Covid soit ajouté sur l'invitation à la rencontre pour leur faire voir l'adaptation des jeunes dans cette situation malgré leurs difficultés. Mme Marineau propose d'inviter une infirmière, une T.E.S. ou autre membre du personnel à assister aux rencontres et à expliquer le déroulement de la journée Covid à l'école.

Mme Charron demande si les parents seront informés de cette rencontre en plus de celles prévues par les écoles, car à la rentrée scolaire de son enfant, elle n'a pas eu l'information et aurait vraiment apprécié y assister afin d'être rassurée. Mme Marineau lui confirme que oui et lui explique de quelle façon ils ont procédé par le passé pour informer les parents.

Mme Gallant rapporte que souvent, il lui était nommé que le manque de participation des parents relevait du fait que le déplacement à la rencontre demande une gardienne, du temps, etc., et que parfois la technologie nous permet d'avoir une meilleure participation. Mme Marineau est en accord avec ceci et croit qu'un sondage pourrait même être créé dans le but de connaître l'opinion du parent suite aux rencontres dans le but de savoir s'ils auraient fait le déplacement si les rencontres avaient été en présentiel. Ainsi, nous saurons si la virtualisation s'avère plus adéquate.

Le tout sera rediscuté en rencontre informelle.

11) AUTRES SUJETS :

11 a) Membres du comité

Mme Marineau tenait à nous informer que suite à la vérification des présences aux rencontres, deux parents étaient en risque d'expulsion du comité. Elle a contacté lesdites personnes dont la situation s'est arrangée pour l'une et que pour la deuxième, une démission a été déposée. Mme Marineau demande si nous devrions procéder à un nouvel appel de candidatures ou si nous demeurons avec les membres actuels. Mme Thibodeau propose de vérifier nos règles de régie avant de prendre une décision. Tous sont en accord.

11 b) Cyberintimidation à l'école

Mme Wells mentionne que son école a fait l'objet d'un article dans le journal étant donné une situation de cyberintimidation et l'amène à se questionner à savoir s'il existe un protocole clair au Centre de services à ce sujet. Mme Thibodeau répond que nous avons un protocole dans chaque établissement scolaire sur la violence et l'intimidation en plus d'avoir une ressource régionale qui chapeaute ce dossier. Les professionnels et les directions d'école sont très à l'affût de ce protocole et des interventions.

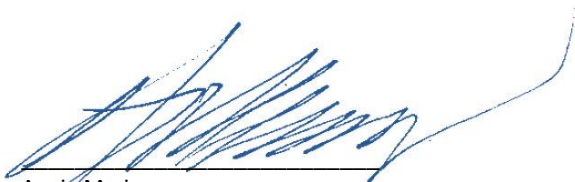
Mme Marineau demande si c'est une action régulière de procéder au transfert d'école d'un élève intimidé dans l'optique de régler la situation. Mme Thibodeau lui explique qu'il est trop délicat et personnel de discuter de cette situation dans laquelle un risque d'interprétation est présent et dont elle n'est pas responsable. Elle préfère s'abstenir de commentaires. Mme Marineau comprend tout à fait la situation. Elle demande seulement si les parents sont toujours consultés avant toute action. Mme Thibodeau mentionne que oui, que la situation est toujours évaluée avec neutralité et en collaboration afin de trouver la solution la plus adéquate pour l'ensemble des jeunes touchés par une telle situation.

12) PROCHAINE RENCONTRE

Nous rappelons que la prochaine rencontre formelle aura lieu le 9 mars à 18h45.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Desgagné propose la levée de la séance. M. Dion appuie la proposition. La séance est levée à 19h57.



Annie Marineau
Présidente du CCSÉHDAA



Geneviève Bouchard
Secrétaire de la rencontre